

Pièces à fournir pour une demande de recrutement sur un poste de professeur des universités pour un directeur de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 qualifié aux fonctions de professeur des universités ayant accompli pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur



Avant toute inscription, il vous est recommandé de vérifier les informations de votre fiche identité dans la rubrique « mon profil » d'Odyssee, notamment votre adresse électronique

Le dossier se compose de **pièces à téléverser dans Odyssee** ([Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors](#)) :

- Une **pièce d'identité** avec photographie.
- **Arrêté de titularisation** dans les corps des directeurs de recherche.
- **Attestation** permettant de justifier d'au moins **deux ans de service d'enseignement** dans un établissement d'enseignement supérieur **au 1er janvier** de l'année du concours

Attention : *Les diplômes, rapports de soutenance, attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.*

- Une **présentation analytique** des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé **en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition**;

La présentation analytique peut être accompagnée d'une traduction en français si elle est rédigée en langue étrangère.

- Un exemplaire de chacun des **travaux, ouvrages, articles** et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'**audition**, sans excéder **six documents**

Chacun de ces travaux, ouvrages et articles peut être accompagné d'un résumé en français s'il est rédigé en langue étrangère.